REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE CHICHILIANNE

# ARRETE DE FERMETURE DE CHEMIN

## N° 2025-103-016

Le Maire de la Commune de CHICHILIANNE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Considérant les travaux d'adduction d'eau potable qui auront lieu entre le 19/05/2025 et le 30/06/2025 sur le chemin entre Châteauvieux(antenne)et la RD7b -Ruthière par la société Trièves Travaux
Considérant qu'il y a lieu de réglementer le passage dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTE :**

**Article 1**

Le passage aux piétons, cycles, véhicules sera interdit sur le chemin ci-dessous :
du 19/05/2025 au 30/06/2025.

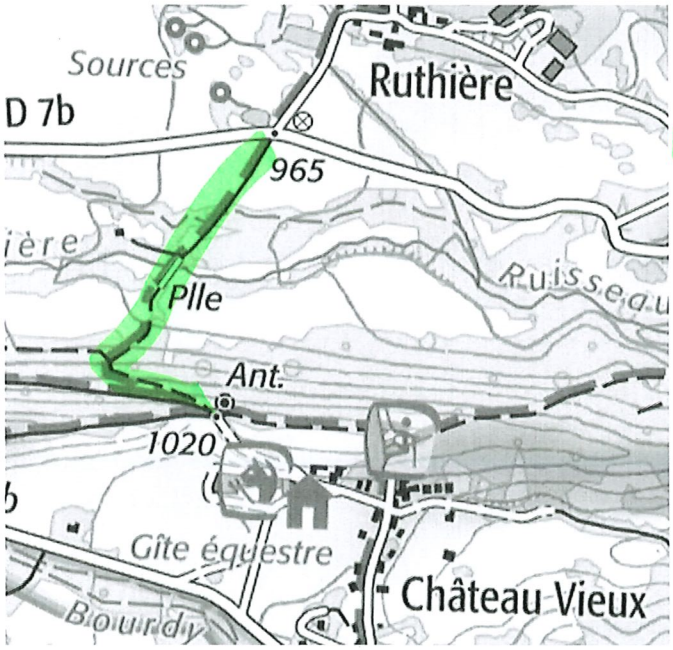


**Article 2**

La signalisation nécessaire sera effectuée par l'entreprise Trièves Travaux.

**Article 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
Le Maire, la Gendarmerie de Monestier de Clermont / Clelles, Mens,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le 19/05/2025

**Éric VALLIER, le Maire**

MAIRIE DE CHICHILIANNE 38 (Isère)